



DEPARTEMENT DE L'OISE
Arrondissement de BEAUVAIS
CANTON DE CHAUMONT EN VEXIN
mairie.loconville@orange.fr

COMMUNE DE LOCONVILLE
60240

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 04 Janvier 2024

Convocation : 22/12/2023

Membres en exercice : 9

Membres présents : 7

Membres absents : 2

Affichage : 22/12/2023

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre janvier à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LOCONVILLE, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle communale, sous la Présidence de M. Serge STEINMAYER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

MM. Serge STEINMAYER, Maire, Philippe GAUTIER, Rémy RICHARD, Adjoint au maire, Mme Isabelle MIFKOVIC, Franck LEVEAU, Olivier CASSEGRAIN et Xavier SAMAIN.

Absents excusés : Charles GAUTIER qui avait donné pouvoir à Serge STEINMAYER ; Mathias LAURE.

Le conseil a choisi pour secrétaire Rémy RICHARD.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge STEINMAYER, Maire, qui constate que le conseil réunit les conditions pour délibérer valablement.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion
- Projet d'aménagement sécuritaire de la Rue Savary RD923 : Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental
- Projet d'aménagement sécuritaire de la Rue Savary RD923 : Demande de Subvention auprès de la DETR
- Nettoyage et mise en sécurité Antependium : Demande de subvention auprès de la DRAC
- Ouverture Crédits Investissements avant le vote du budget primitif 2024
- Questions diverses

Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion : à l'unanimité des membres présents lors de cette dernière,

PROJET D'AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA RUE SAVARY/RD923 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL (01/2024)

M. le Maire rappelle le projet de sécurisation de la rue Savary qui a été préparé avec l'assistance d'EVIA et en collaboration avec les services du conseil départemental.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que **les travaux de sécurisation de la rue Savary** s'avèrent nécessaires pour favoriser l'accès au centre du village pour les habitants de manière sécurisée par la création d'un trottoir tout en favorisant un ralentissement de la vitesse de circulation. Il sollicite l'inscription de cette opération d'un montant de **134 965.70€ HT** au budget et propose d'engager des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la contexture du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus ;
SOLLICITE à cet effet une subvention au taux maximum auprès du Conseil Départemental selon le plan de financement suivant :

- Conseil Départemental, à hauteur de 52 600 € HT
- DETR à hauteur de 53900 € HT
- Reste à charge de la commune, soit 28465.70 € HT.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente décision.

PROJET D'AMENAGEMENT SECURITAIRE DE LA RUE SAVARY/RD923 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (02/2024)

M. le Maire rappelle le projet de sécurisation de la rue Savary qui a été préparé avec l'assistance d'EVIA et en collaboration avec les services du conseil départemental.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que **les travaux de sécurisation de la rue Savary** s'avèrent nécessaires pour favoriser l'accès au centre du village pour les habitants de manière sécurisée par la création d'un trottoir tout en favorisant un ralentissement de la vitesse de circulation. Il sollicite l'inscription de cette opération d'un montant de **134 965.70€ HT** au budget et propose d'engager des demandes de subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la contexture du projet des travaux présentés telle que définie ci-dessus ;
SOLLICITE à cet effet une subvention au taux maximum possible auprès de l'Etat au titre de la DETR pour une dépense plafonnée à 100000€ au titre des aménagements spécifiques en matière de sécurité selon la décomposition qui suit :

- DETR à hauteur de 53900 € HT
- Conseil Départemental, à hauteur de 52 600 € HT
- Reste à charge commune, soit 28465.70 € HT.

INSCRIT le montant de ces dépenses au budget de la Commune
CHARGE, Mr Le Maire de constituer le dossier.

**NETTOYAGE ET MISE EN SECURITE ANTEPENDIUM : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA DRAC (03/2024)**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'inventaire des objets de l'Eglise, il a été remarqué une forte dégradation du devant d'autel stocké dans des conditions impropres à sa conservation au sein de l'Eglise,
Il présente le devis reçu concernant les travaux à entreprendre de toute urgence d'un montant de 5983.20€ soit 4986€ HT,

**Considérant l'importance d'agir au plus vite pour préserver cette œuvre,
Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité
AUTORISE** le Maire à faire procéder aux travaux préconisés,
DECIDE de solliciter auprès de la DRAC une subvention au taux le plus élevé possible
CHARGE, Mr Le Maire de constituer le dossier

**OUVERTURE CREDITS INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF
2024 (04/2024)**

Vu l'article L.1612-1 du CGCT, l'exécutif de la collectivité peut jusqu'à l'adoption du budget engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
Considérant les dépenses d'investissements à venir,
Considérant le vote du budget courant mars 2024,
Considérant les crédits d'investissements ouverts en 2023 (cf tableau ci-dessous)

Les dépenses d'investissements à venir concernent les articles :
- 21318 travaux de l'Eglise

Comptes	Crédits ouverts 2023	Crédits à ouvrir 2024
21	445297	111324
TOTAL	445297	111324

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE l'ouverture de crédit,
AUTORISE M. le maire de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

QUESTIONS DIVERSES

- La demande de déplacement de compteur a été effectuée auprès d'ENEDIS, un sous-traitant devrait prendre contact pour la visite sur Site et l'établissement du devis
- Les travaux de réfection de toiture du 3 rue de l'Eglise ont débuté
- Le changement de site internet: la passation est en cours entre le précédent Webmaster et l'Adico. Le nom de domaine va être hébergé chez l'Adico ce qui facilitera l'ensemble des démarches.
- Organisation des vœux du 7 janvier à 16h à la maison du village

La séance est levée à 20h30.

FAIT ET DELIBERE A LOCONVILLE LE 04 JANVIER 2024.

Le Secrétaire,
Rémy RICHARD



Le Maire,
Serge STEINMAYER.



